

Solidarité avec le peuple palestinien ! Boycott – Désinvestissement – Sanctions

Oui, nous pouvons agir en participant à la campagne



Dans un tract diffusé le 18 octobre, l'UJR déclarait : "Le gouvernement israélien a voulu détruire le Hamas, faire capoter le gouvernement palestinien d'union nationale et terroriser la population palestinienne. Il a échoué. Malgré le terrible bilan humain et matériel, la résistance

palestinienne n'a pas plié. Un immense mouvement de solidarité avec la population gazaouie et de dénonciation de la politique de l'Etat sioniste s'est développé dans le monde entier. En France, nous avons été très nombreux à clamer dans les manifestations qui se sont succédé tout l'été : "Israël assassin,

Hollande complice !" Beaucoup de jeunes se sont retrouvés dans ces manifestations refusant la division et l'intimidation, notamment à Paris où des manifestations ont été interdites. Aujourd'hui, nous pouvons continuer à agir concrètement en participant à la campagne BDS (Boycott Désinvestissement

Sanctions). L'UJR la soutient et appelle les jeunes à la relayer".

Cet engagement n'est pas une simple déclaration de principe et nous appelons à prendre en mains concrètement les choses. ★

BDS mode d'emploi

"Produits étiquetés Israël, on n'en veut pas !"

L'objectif : faire pression sur le gouvernement israélien.

Les moyens : ne plus acheter de produits étiquetés "made in Israël".

Faut-il boycotter uniquement ceux qui portent des étiquettes "made in Israël" mais qui proviennent des colonies établies dans les Territoires palestiniens occupés ? Il n'est pas nécessaire de faire la distinction, pour deux raisons : d'abord parce que celle-ci n'est pas facile à faire (vu que ces produits sont indistinctement étiquetés Israël), ensuite, parce que l'objectif est d'exercer une pression économique sur l'Etat d'Israël en tant que tel.

Comment les reconnaître ? Leurs codes barres commencent par 729 !

Comment s'y prendre ? Le site de BDS conseille d'organiser des actions collectives locales qui ciblent sur un nombre réduit de produits. Ce sont des actions d'information et de sensibilisation : affiches, diffusions de tracts, faire signer des pétitions ciblées contre des marques précises, expliquer lors des mobilisations pourquoi nous boycottons Israël et comment en France nous pouvons agir concrètement. Si des cercles de jeunes prennent des initiatives, il est important d'en informer et de prendre conseil auprès de collectifs BDS, qui ont l'expérience de ce type d'action.

Quelques exemples de produits à boycotter :

- Les jus de fruits, fruits et légumes exportés par la société MEHADRIN : marque Jaffa, mais aussi, Carmel, Top, Kedem, etc.

- Les machines à gazéifier l'eau Sodastream : l'usine de Sodastream

est située dans une colonie illégale en Cisjordanie, à l'Est de Jérusalem. Ses produits sont importés par la société OPM (Nantes).

- Les médicaments génériques TEVA : TEVA est une société israélienne qui réalise de gigantesques profits sur le marché des médicaments génériques. Ils ne sont pas produits dans les territoires occupés, mais comme le souligne le site BDS, "TEVA participe directement à la prospérité d'un Etat colonialiste et raciste".

- Les bonbonnes d'eau Eden Springs (filiale française Château d'eau). La firme a assis sa prospérité sur l'exploitation illégale d'une source située dans la colonie israélienne de Katzrin dans le Golan syrien occupé.

- Les lingettes pour bébé, démaquillantes et pour ménage, conditionnées à partir de matériaux importés d'Israël. Elles n'ont pas le code barre 729 mais les paquets mentionnent en tout petit "fabriqué en Israël".

- HP (Hewlett Packard) est impliqué directement par les politiques coloniales israéliennes. HP fournit à Israël un système biométrique de la main avec reconnaissance faciale qui est utilisé sur les points de contrôle en Cisjordanie et à Gaza. En plus, HP fournit depuis 2006 à l'armée israélienne l'infrastructure informatique nécessaire !

"Orange hors des colonies !"

De nombreuses entreprises françaises font des profits en travaillant en partenariat avec des entreprises israéliennes ou en vendant du maté-

riel qui sert à équiper l'armée israélienne. La campagne BDS peut les faire reculer comme elle a fait reculer Veolia et Alstom sur le projet de tramway reliant Jérusalem aux colonies israéliennes situées dans les territoires occupés palestiniens.

Comment obliger Orange à rompre son partenariat avec "Partner" ?

Partner communications est une entreprise israélienne de téléphonie mobile qui participe directement aux activités de colonisation en Cisjordanie et au Golan en installant des relais téléphoniques pour l'armée et les colons israéliens dans les territoires palestiniens occupés. Des cartes postales à adresser au président de France Télécom Orange peuvent être commandées sur le site de l'AFPS (Association France Palestine Solidarité).

Et beaucoup d'autres actions possibles

Parmi elles, soutenir, faire connaître les prises de positions des personnalités et militants israéliens qui critiquent leur gouvernement et soutiennent le peuple palestinien.

Des actions de boycott peuvent également être développées dans le domaine culturel : par exemple, participer à des mobilisations qui visent à convaincre des artistes français de ne pas se rendre à des événements parrainés par une agence gouvernementale israélienne, faire connaître l'art progressiste palestinien (les dessins de Naji el-Ali par exemple) et les positions des artistes israéliens qui soutiennent la cause palestinienne).

Des activités de boycott académique et universitaire ont connu certains succès ces dernières années. Pour ceux qui travaillent dans ce domaine, appeler à boycotter les conférences organisés en Israël et de ne pas coopérer avec des institutions universitaires israéliennes...

Manifester est un droit, la solidarité n'est pas un délit !

En février 2010, la Ministre Alliot-Marie, alors Garde des Sceaux dans le gouvernement Sarkozy, demandait par une lettre - circulaire aux Parquets d'engager des poursuites contre les personnes appelant ou participant à des actions de boycott des produits déclarés israéliens. Nous n'acceptons pas que toute action de solidarité avec la lutte du peuple palestinien soit taxée d'antisémitisme et assimilée à de "la provocation à la discrimination ou à la haine raciale" : **Abrogation de la circulaire Alliot-Marie !**

De la même manière, exiger la levée du blocus de Gaza, dénoncer la volonté du gouvernement Hollande-Valls et du ministre des Affaires étrangères L. Fabius de renforcer les investissements français en Israël, exiger de notre gouvernement des sanctions contre l'Etat d'Israël, sont des actes politiques militants et de solidarité. Les militants comme A. Pojolat, poursuivi parce que nous avons été des milliers à manifester cet été sans nous laisser impressionner par l'interdiction des rassemblements de soutien à la résistance du peuple palestinien, doivent être relaxés ! ★